Compte rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 1er décembre 2023

Avant d'ouvrir la séance, le Président, Monsieur Sauvage, constate que le quorum est atteint et que l'instance peut valablement siéger.

Solidaires, et les organisations syndicales (OS) font part de leurs liminaires. La nôtre est jointe au compte-rendu.
Voici des éléments de réponses de l'administration :

- GMBI :
  - 18 000 agents seront bénéficiaires de cette prime au niveau national.
  - Sur les 400 agents de la DISI Grand-Est (DISI GE), l'ensemble des agents du plateau TOSCANE remplissant les conditions d'attribution de cette prime, soit 20 agents, devraient la percevoir.
- Fiabilité des applications :
  - Il y a contradiction entre les propos de l'administration, qui évoque une volonté très forte de la DTNUM de qualifier les applications avant leur déploiement et les réalités du terrain.
- Conditions de vie au travail
  - le Président et Mme Boulahssa se penchent sur un changement d'aménagement des plateaux d'assistance, qui serait financé sur le budget 2024. Ceci en plus des efforts faits sur l'acoustique (baisse des plafonds), qui ont des résultats peu probants.
  - suite aux demandes des OS sur le devenir des 600 m² de l'ancien atelier d'éditique, le Président annonce un agrandissement à venir des locaux du service OPS sans donner de dates.

Nous déroulons l'ordre du jour.

Point 1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 20 octobre 2023

Après la prise en compte des remarques des OS, le procès-verbal de la précédente instance est adopté à l'unanimité.

Point 2. Plan de transition environnemental

- La DGFIP a mis en place un plan sur 2023-2025 comportant un certain nombre de mesures et d'engagements écoresponsables à mettre en œuvre
- Un plan au niveau national a été établi qui sera décliné au niveau local et présenté plus en détails en formation spécialisée (FS). Voici quelques points déjà évoqués :
  - achats de deux véhicules électriques
  - mise en place d'un plan de mobilité dans chaque ESI avec la mise à disposition d'un tableau covoiturage.
  - prise de contact avec l'Eurométropole de Strasbourg pour raccorder l'ESI au chauffage urbain quand le quartier sera éligible ...
- Des travaux d'isolation ont été réalisés à Chalons. **Solidaires** demande si ces travaux donnent satisfaction. Les résultats sont mitigés et satisfaisants pour deux bureaux seulement.
- En réponse à la demande de **Solidaires**, le Président assure la mise en place d'une sensibilisation des agents via les référents écofip.
- **Solidaires** sollicite l'installation de détecteurs pour l'éclairage des parties communes (couloir, escalier et local à vélo) au 17 rue de la Préfecture à Besançon.

Point 3. Bilan sur l'attractivité

- Dans un contexte du marché du travail tendu et de nombreux départ en retraite en perspective, la DGFIP rencontre des problèmes de recrutements.
- À la **DISI GE** des moyens sont mis en œuvre pour recruter :
  - 21 actions ont été menées sur des sites dans 9 villes
    - 25/11 : participation au salon Studyrama à Besançon
    - 28/11 : participation au forum entreprises à Reims
  - 31 ambassadeurs d'attractivité sont mobilisés.
  - les responsables d'établissements de services informatiques (ESI) ont démarché 38 établissements pour leur présenter les métiers informatiques de la DGFIP. Ces métiers sont accessibles aussi bien par voie de concours que contractuelle.
  - Le référent attractivité est Monsieur Vincent RAULET.
- Des évolutions sont observées :
  - un nombre croissant d'inscriptions aux concours de catégorie A (le nombre d'inscrits et de présents aux concours B et C est toutefois en baisse)
  - le recrutement de jeunes candidats et de personnes en reconversion professionnelle.

Solidaires tient à rappeler les alertes lancées depuis de nombreuses années sur la population vieillissante et les nombreux départs à la retraite dans les années à venir à la DISI. Pour autant cette situation n'a pas été anticipée.

Solidaires s'interroge : on ne s'invente pas recruteur ! Comment sont gérées les difficultés liées à ces nouveaux modes de recrutements (poste à profils, contrat d'apprentissage, contractualisation et recours à des prestataires) ? Quelle charge de travail supplémentaire cela représente-t-il et y a-t-il des formations proposées ? Le Disi souhaite que les cadres concernés soient formés.
Solidaires regrette, et fait remarquer, que les contractuels sont informés trop tardivement du renouvellement ou non de leurs contrats. La direction prend acte et indique que, suite à cette première expérience, cela devrait mieux se passer dorénavant.

Point 4. Organisation des plateaux d'AT PRO et AT TOSCANE à l'ESI de Strasbourg

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande de l'ensemble des organisations syndicales.
Comme le Disi s'y était engagé à son arrivée, il s'est rendu sur les plateaux d'assistance accompagné de la nouvelle responsable de l'établissement. Cette visite avait pour but de constater les conditions de travail (bruit, promiscuité) de nos collègues et de les améliorer si possible.
Il propose de :

- rendre moins bruyantes les installations et, le plateau AT Pro étant moins densifié, de permuter éventuellement les deux services.
- créer un « espace pause » sur le plateau pour améliorer les conditions de vie au travail (CVT)
- créer une entraide entre les 2 plateaux. Les agents de l'AT PRO aideraient les agents du plateau de l'AT TOSCANE.

Cette entraide entre les deux plateaux suppose la prise en charge par le plateau AT Pro des formuels qui concernent les cas les plus simples à raison de deux tickets par semaine et par agent.

Les OS, toutes d'accord entre elles, font part des réflexions de leurs collègues :

- s'agissant de métiers différents, le besoin de formation des agents de l'AT PRO est évoqué.
- y a-t-il une entraide sur les autres plateaux des PUV (plateau unique virtuel) ?
- l'AT Pro n'est actuellement pas en mesure d'aider au vu de sa charge de travail.
- très bon taux de résolution au demeurant sur le plateau TOSCANE, il n'y a pas de stock.
- les formuels servent aux collègues en télétravail ou pour la formation des nouveaux arrivants dans ce service.

Solidaires précise que le plateau AT Pro est le pendant des Services des Impôts des Entreprises (SIE) que l'on charge de la gestion de nouveautés à tout bout de champ. **Solidaires** attire l'attention sur les collègues en burn out, ou sujets à accident vasculaire cérébral.
D'autres collègues dans d'autres services se sont retrouvés dans cette situation voire en congé maladie longue durée.
Solidaires demande si les OS ne devraient pas être partie prenantes lorsque des services sont restructurés ou réorganisés ?
Si, mais dans l'immédiat, il s'agit d'une simple réflexion et non d'une restructuration. Si cette réflexion aboutit, les OS seront associées.
Solidaires demande également à ce que les difficultés remontées au sujet de ce service, comme pour les autres, figurent dans les procès-verbaux.

D'autres questions sont posées par les OS

- quid du refus d'aider d'un collègue ?
  - ✗ Il n'y aura pas de conséquence
- l'avis du médecin de travail a-t-il été pris ?
  - ✗ Le médecin a visité le plateau, mais n'a pas donné d'avis négatif
- Il ne faudrait pas qu'une personne compétente dans son domaine et qui accepterait de rejoindre l'AT TOSCANE se voie pénalisée lors de son évaluation professionnelle.
  - ✗ Ce ne sera pas le cas, il sera tenu compte de la bonne volonté de cet agent qui participe à l'effort collectif.

  Les organisations syndicales sauront s'en souvenir.
- Autre sujet évoqué : les horaires du télétravail sur les plateaux d'assistance. Pourquoi ne pas pouvoir commencer à 7 heures ? Ne pourrait-on faire un sondage pour connaître le nombre exact de personnes souhaitant démarrer leur journée de travail tôt ?
  - ✔ Il s'agit d'organisation interne. Si un chef de service estime qu'une plage horaire doit être couverte, il en est de sa décision.

  Solidaires rappelle la présence de plateaux uniques virtuels et que les plages horaires pourraient être couvertes par ce dispositif.

Point 5. Recours de l'évaluation professionnelle ESTEVE

- Les OS déplorent la disparition des Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL).
- 5 recours de premier niveau ont été faits :
  - 4 qui émanent de Strasbourg (dont 2 d'un même service) et un de Châlons-en-Champagne
  - 3 admissions totales et 2 admissions partielles. Une OS encourage les recours au vu des admissions.
- Suite à la demande de **Solidaires**, il est précisé que ces recours ne concernent pas de contractuels
- Une OS signale l'absence des précédentes évaluations dans cette nouvelle application, situation similaire avec Omegassist qui ne contient pas les tickets antérieurs à l'application.

Point 6. Bilan du télétravail 2022

- Cindy CHAMPENOIS, présente le bilan du télétravail (TT) au niveau national et local. Les résultats de la DISI sont assez proches du niveau national.
- Une présentation au niveau local avait été effectuée lors du dernier CSAL. Le nombre de refus n'a pas changé depuis.
- Un accompagnement (e-formation ou formation pour les encadrants) est proposé pour la mise en place du TT .
- **Solidaires** et une autre OS soulignent la nécessité de communiquer sur les outils de travail mis à disposition des agents (prise en main à distance, outils de conférence, de partage des documents...). **Solidaires** demande si une information ou des pas-à-pas pourraient être proposés.

  M. Sauvage précise que c'est le rôle des chefs de service de montrer à leurs équipes comment utiliser ces outils, cela fait partie de l'animation au quotidien. Il rappelle que les agents peuvent

s'inscrire aux formations proposées. A priori des capsules Novae vont être mises en ligne pour se familiariser avec ces outils. Un calendrier de l'Avent des trucs et astuces numériques du quotidien a été mis en place au 30/11 sur la page Ulysse de la DISI GE.
Voilà de quoi se réjouir !

Point 7. Suivi des apprentis

La DISI GE accueille 11 apprentis cette année. Avant leur intégration, un mois de vacation leur a été proposé.

- M. Sauvage entame une tournée pour rencontrer les apprentis et maîtres d'apprentissage des différents sites :
  - la tournée a débuté à Besançon le 24/11
  - Janvier 2024 : à Châlons puis Metz
  - une rencontre entre apprentis de la DISI est prévue en février

  Les premiers retours des maîtres d'apprentissage et apprentis sont positifs.
- Après leur formation, 3 anciens apprentis de Besançon et un de Metz ont passé et réussi les concours.
- Une OS demande si un apprenti occupe un emploi, l'administration répond par la négative.
- Une OS demande l'augmentation de l'indemnité des maîtres d'apprentissage par dérogation au niveau local, l'administration répond qu'elle va étudier la faisabilité.
- **Solidaires** demande si les maîtres d'apprentissage sont formés, l'administration répond que non mais qu'ils sont invités dans les établissements de formation pour une présentation du cursus. **Solidaires** fait remarquer que la pédagogie n'est pas forcément innée.
- **Solidaires** souligne qu'il y a peu d'apprentis sur Strasbourg. La direction répond que cela s'explique par un manque de disponibilité des agents en lien avec les difficultés déjà évoquées plus haut.
- **Solidaires** indique que le délai de réponse suite à candidature d'apprentis est trop long et que parfois les apprentis trouvent leur stage ailleurs. L'ensemble des responsables souligne le travail remarquable réalisé par Delphine VIVIN et l'en remercie.

Point 8. Questions diverses

- Les OS dénoncent la polycompétence demandée à certains agents à l'ESI de Strasbourg pour combler le déficit d'effectif. Est-ce qu'un refus des agents serait malvenu ? La direction répond que non.
- **Solidaires** et une autre OS soulignent la nécessité de communiquer sur les outils de travail, ce à quoi le Président répond en proposant aux agents de s'inscrire aux formations proposées.
- **Solidaires** demande la mise à disposition de la base de données sociale (BDS) et du rapport social unique (RSU). L'administration n'a pas d'information à ce jour, il est encore un peu tôt.
- **Solidaires** demande si un rappel auprès des chefs de services qui refusent aux agents la possibilité de prendre des récupérations à été fait. L'administration dit ne pas savoir de quels services il s'agit et demande des précisions. ***Si vous êtes concernés par ce problème, merci de nous en informer.***
- Une OS demande une mise à disponibilité sur le site de la DISI des relevés de décisions (les plus récents de ce site datant de 2017). L'administration s'engage à publier le relevé de décision en cas de vote en séance.

- Une OS demande ce qu'il en est du remboursement des tickets de transports en commun pour les formations. La règle actuelle dans notre DISI est le remboursement d'un unique aller-retour entre le lieu de formation et la gare, ce qui n'est pas le cas dans d'autres DISI. Ce point sera soumis à arbitrage par l'administration en 2024.
- Informations du Président
  - Information RH :
    - deux détachements ont été mis en place
      - une sortie d'école analyste qui est affectée à Strasbourg, ira en détachement à Châlons au service Pass-trans z/OS
      - une sortie d'école contrôleur programmeur affectée à Metz, ira en détachement à Strasbourg en exploitation au service REC-MEN/ RAR
      - ces détachements se sont fait avec l'accord des personnes concernées
    - le départ du chef de SIL de Metz a entraîné la vacance de son emploi
      - ce sera le chef de SIL de Châlons qui prendra ce poste au 01/02/2024

Fin de la séance à 14h45

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :
solidairesfinancespubliques.disi.grand-est@dgfip.finances.gouv.fr
Lydia Catalano, Edwige Heilig, Maud Momo et Benjamin Boudier